

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Réso 158-2008 adopte l'ordre du jour.

Réso 159-2008 adopte le procès-verbal de la séance du 10 mars 2008.

Réso 160-2008 adopte le règlement d'emprunt numéro 1593 décrétant la réalisation de réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Plourde entre le boulevard Cartier et l'accès aux terrains des agriculteurs.

Réso 161-2008 adopte le règlement 1594 amendant le règlement 1322 concernant la circulation et le stationnement.

Réso 162-2008 adopte le règlement 1595 relatif à l'aqueduc et aux taux de l'eau.

Le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes, dépose devant ce conseil, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 1592 décrétant l'emprunt d'une somme de 677 000 \$ pour augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville d'une somme de 664 000 \$.

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

ATTENDU qu'en date du 25 février 2008, madame Sylvianne Paré a présenté au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de procéder à l'installation d'une enseigne artisanale, posée à plat, sur la façade de l'immeuble situé au 126, rue Lafontaine pour le commerce Salon de toilettage Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 11 mars 2008, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé avec quelques modifications puisque l'enseigne proposée respecte, dans l'ensemble, les dispositions contenues au règlement numéro 1260-2 en matière d'affichage au centre-ville;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Denis Tardif :

Que ce conseil, sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Sylvianne Paré afin de procéder à l'installation d'une enseigne, de type artisanale posée à plat, sur la façade du 126, rue Lafontaine avec mouluration du contour, coins tronqués et relief du lettrage (sculpté ou rehaussé). De plus, le lettrage de l'entreprise pourrait être grossi, mais le numéro de téléphone doit être supprimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 163-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

ATTENDU qu'en date du 13 février, monsieur Éric Bélanger, directeur de l'entreprise Roche/Évimbec, présentait au comité consultatif d'urbanisme, un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un changement de l'enseigne sur structure indépendante installée en cour avant du bâtiment situé au 186, rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 11 mars 2008, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil de refuser le plan déposé étant donné que le projet ne respecte pas les dispositions contenues au règlement numéro 1260-2 en matière d'affichage au centre-ville puisque l'enseigne ne présente aucun relief;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme même s'il s'agit d'une enseigne temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil, sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, refuse d'entériner le plan déposé par monsieur Éric Bélanger visant le changement de l'enseigne sur structure indépendante installée en cour avant du bâtiment situé au 186, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 164-2008**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

ATTENDU qu'en date du 5 mars 2008, monsieur Luc Faessler, de Médiagraphe, a présenté au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de procéder au remplacement de l'enseigne projective du commerce Hobby Cycle localisé au 278, rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 11 mars 2008, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au règlement 1260-2 en matière d'affichage au centre-ville;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil, sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Luc Faessler, de Médiagraphe, afin de procéder au remplacement de l'enseigne projective pour le commerce Hobby Cycle localisé au 278, rue Lafontaine incluant le maintien de l'ornementation de fer forgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 165-2008**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

ATTENDU qu'une demande de modification de zonage a été déposée au Service de l'urbanisme et du développement afin de permettre l'aménagement de cinq chambres en location au sous-sol d'une habitation située dans la zone résidentielle 37-Ra dans le secteur des rues Desjardins et Dugal;

ATTENDU qu'avant 2002, l'aménagement d'un logement supplémentaire ou de quatre chambres en location au sous-sol d'une habitation unifamiliale était possible dans la zone 37-Ra;

ATTENDU que la présence de « maisons de chambres » dans le secteur amenait des nuisances aux propriétaires environnants (bruit, sursaturation de l'utilisation des stationnements, laisser-aller de l'entretien du terrain et du bâtiment, etc.) particulièrement dans le cas des propriétaires « non occupants » ayant tendance à négliger l'encadrement et la surveillance de leur propriété;

ATTENDU que la situation décrite par les résidents du secteur a incité le conseil à modifier le règlement pour ne permettre dorénavant que deux chambres en location sans logement;

ATTENDU qu'il n'est toujours pas possible légalement de lier le logement additionnel ou la location de chambres au propriétaire occupant;

ATTENDU qu'actuellement la situation est plus stable (seulement deux cas posent occasionnellement problèmes), entre autres, avec les visites de prévention et d'information du Service de la sécurité publique;

ATTENDU que le conseil juge qu'il a risque de contestation de la part des résidents du secteur;

ATTENDU qu'en date du 11 mars 2008, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil de ne pas permettre une telle modification pour les raisons mentionnées ci-dessus;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rejette la demande de modification de zonage visant à permettre l'aménagement de cinq chambres en location au sous-sol d'une habitation située dans la zone résidentielle 37-Ra dans le secteur des rues Desjardins et Dugal, tant que la loi ne permettra pas d'attacher la location à l'occupation du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 166-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:**

Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Corporation de gestion des terrains sportifs de la Commission scolaire de Rivière-du-Loup inc. et la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup concernant le projet d'amélioration des terrains des premiers Jeux du Québec et autorise le maire, monsieur Michel Morin, et le directeur du Service loisirs, culture et communautaire, monsieur Benoît Ouellet, à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 167-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil approuve le projet d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec BPR inc. concernant le projet de captage et d'élimination des biogaz générés par le Lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville de Rivière-du-Loup et autorise le maire, monsieur Michel Morin, à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 469-2006, du 3 juillet 2006, sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 168-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil autorise la firme BPR inc. à présenter, au nom de la Ville de Rivière-du-Loup, un projet visant le captage et l'élimination des biogaz générés par le Lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville en vue d'obtenir et de vendre les crédits de carbone découlant de cette élimination conformément au programme Biogaz 2007-2012 mis en place par le gouvernement du Québec et les autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 169-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉSOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a conclu une entente avec la firme BPR inc. dans le but de procéder au captage et à l'élimination des biogaz générés par le Lieu d'enfouissement sanitaire de Rivière-du-Loup en vue d'obtenir, conformément au programme Biogaz 2007-2012 mis en place par le gouvernement du Québec, des crédits de carbone découlant de cette élimination;

ATTENDU que dans le cadre dudit programme, la Ville de Rivière-du-Loup doit s'engager à limiter le tonnage de matières enfouies à son Lieu d'enfouissement sanitaire à 50 000 tonnes annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil s'engage à limiter à 50 000 tonnes annuellement les matières enfouies au Lieu d'enfouissement sanitaire pour la durée du programme Biogaz 2007-2012 mis en place par le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 170-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil appuie le Cégep de Rivière-du-Loup dans ses démarches en vue de présenter la treizième édition du Concours intercollégiale de sculptures sur neige dans le cadre des Projets nationaux en développement des pratiques relatives à la jeune relève amateur du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 171-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

ATTENDU que Postes Canada s'apprête à fermer le Bureau de postes à Pointe-Saint-Charles pour le réimplanter dans un endroit éloigné des zones résidentielles, inaccessible en transport en commun et congestionné par la circulation automobile;

ATTENDU que pour la population, il s'agit de la perte d'un service à proximité essentiel qui joue un rôle important dans la communauté;

ATTENDU que ce conseil craint, qu'éventuellement, la Société canadienne des Postes vienne appliquer la même politique en région dans des municipalités à trop faible fréquentation de leurs installations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil appuie les démarches de la Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles pour le maintien du Bureau de postes actuel dans le quartier de Pointe-Saint-Charles et prie la Société canadienne des Postes de revenir sur sa décision de réimplanter ou de fermer ledit bureau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 172-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, procède à la nomination du constable Luc D'Amours au poste d'enquêteur au Service de la sécurité publique à compter de la date de cette résolution et qu'il soit soumis à une période d'essai de six mois conformément aux dispositions contenues à l'article 16.03 de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 173-2008**



**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, et le directeur du Service loisirs, culture et communautaire, monsieur Benoît Ouellet, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-du-Loup, le rapport annuel de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard et à le transmettre au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 174-2008**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

ATTENDU que la *Semaine de la santé mentale* se déroulera du 5 au 11 mai partout au Canada et qu'au Québec, elle portera l'appellation la semaine antistress;

ATTENDU que l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-du-Fleuve inc., parraine les activités de la *Semaine de la santé mentale* pour le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que le slogan « *Être bien dans sa tête, ça regarde tout le monde!* » invitera la population Bas-Laurentienne à acquérir des outils pour se conscientiser face à la place de chacun (ami, parent, collègue, employeur) face à son influence sur le maintien de la bonne santé mentale individuelle et collective ainsi qu'aux actions pour gérer efficacement leur stress;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise le maire, monsieur Michel Morin, à proclamer verbalement la semaine du 5 au 11 mai 2008, *Semaine de la santé mentale à Rivière-du-Loup*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 175-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil autorise le directeur du Service de la sécurité publique, monsieur Martin LeBlond, à aller en appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès des entreprises suivantes pour l'achat de vêtements et autres équipements pour les policières et policiers de ce service :

- ❖ Ernest & Paul Itée
- ❖ Mercerie Yves Roger inc.
- ❖ RMG Prévention
- ❖ Cordonnerie Lebel
- ❖ Chaussures Filion Sport
- ❖ Électronique Sécurité Thomas

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 176-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

ATTENDU que la Corporation de gestion des terrains sportifs de la Commission scolaire de Rivière-du-Loup inc. désire obtenir un prêt de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup, au montant de 429 036 \$ en capital, remboursable sur dix ans;

ATTENDU que cette institution financière exige que la Ville se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil se porte caution en faveur de la Corporation de gestion des terrains sportifs de la Commission scolaire de Rivière-du-Loup inc. d'un montant de 429 036 \$ en capital plus les intérêts pour une période de dix ans selon les termes et conditions mentionnés dans la convention de cautionnement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à titre d'annexe I;

Que ce conseil demande au ministre des Affaires municipales et des Régions l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 177-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil approuve le reçu-quittance, annexé à la résolution, à intervenir avec monsieur Richard St-Pierre concernant les dommages causés à son véhicule motorisé le ou vers le 1<sup>er</sup> août 2007 et autorise le directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, M<sup>e</sup> Georges Deschênes, à signer ledit reçu-quittance pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 178-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil désigne le maire, monsieur Michel Morin, la conseillère, madame Sylvie Vignet, et le conseiller, monsieur Denis Tardif, à titre de représentants de la Ville de Rivière-du-Loup aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 24 au 26 avril 2008 à Québec et que leurs dépenses réellement encourues à cette fin soient remboursées sur présentation d'état accompagné de pièces justificatives;

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à procéder au paiement d'une somme de 798 \$ taxes en sus à l'Union des municipalités du Québec à titre de frais d'inscription pour chacun des participants;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-130-10-416.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 179-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil accepte l'offre de services professionnels de Dubé, Dion, Kennedy, avocats, annexée à la résolution, pour l'engagement de procureurs pour la cour municipale et désigne M<sup>e</sup>

Luce Kennedy, à titre de procureure principale, et M<sup>e</sup> Alain Dubé, à titre de procureur substitut, pour agir dans les dossiers de la Ville de Rivière-du-Loup devant la cour municipale, le cas échéant, et pour représenter toute autre municipalité qui adhèrera à une cour municipale commune gérée et administrée par la Ville et qui feront le choix d'être représentées par le procureur choisit par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 180-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil avise l'étude Dubé, Dion, Kennedy, avocats qu'il met fin à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 à l'entente d'honoraires pour services professionnels en vigueur depuis le 31 mars 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 181-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, monsieur Pierre LeBel, accepte la demande de majoration des honoraires professionnels de Cima+, au montant de 8 500 \$ taxes en sus, pour le travail de conception détaillée des travaux sur la rue Léo-Bourgoin et le prolongement de la rue Roland-Roussel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 182-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, accepte la soumission de Chartier Home Hardware pour l'achat de peinture de démarcation routière pour l'année 2008 jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 20 000 \$ et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-350-20-369.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 183-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Sylvain Jean, accepte la soumission de HQ Distribution inc., au montant de 39 975,95 \$ taxes en sus, pour l'achat d'équipements de désincarcération et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au projet numéro 2007-219.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 184-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, accepte la soumission de Constructions Jean-Paul Landry inc. pour la location d'un balai mécanique pour le Service des travaux publics, au taux horaire de 94,75 \$ taxes en sus, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 185-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil accepte la soumission de NORDIKeau inc., au montant de 22 665 \$ taxes en sus, pour des services professionnels en inspection télévisée du réseau d'égouts et autorise le directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 025-415-41-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 186-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉSOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Denis Tardif :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Sylvain Jean, accepte l'offre du Centre de formation professionnelle de Neuchâtel de la Commission scolaire de la Capitale, annexée à la résolution, pour l'achat des équipements usagés de désincarcération du Service de sécurité incendie pour une somme de 5 000 \$ taxes en sus et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 187-2008**



**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à procéder à la radiation des comptes suivants :

Compensation Groupe Scout de Rivière-du-Loup (District Sainte-Anne inc.)	1 447,60 \$
Compensation Fabrique Saint-Ludger	938,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 188-2008**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 350 \$ au Pavillon-de-l'Avenir à titre de contribution financière au Gala méritas 2008;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 189-2008**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 25 MARS 2008 À 20 HEURES,**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Claude Pelletier, et les conseillers, messieurs Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et Sylvie Vignet.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil adresse ses plus sincères félicitations et remerciements aux membres du comité de sécurité civile, à l'organisation municipale de la sécurité civile de même qu'à tous les collaborateurs impliqués dans l'application du plan des mesures d'urgence le vendredi 21 mars 2008 pour leur travail efficace tout au cours de leur intervention qui a été rendue nécessaire lors de la violente tempête de neige qui a entraîné la fermeture de toutes les routes du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA  
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 190-2008**